FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE EN 2026

PISTE ENDURANCE ELITE

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Principes généraux de sélection communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition d'une Commission technique de sélection, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés UCI de nationalité française sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France qui est d'obtenir des titres et des médailles mondiales et olympiques.

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire.

5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif, qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.

6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par le Head Coach ou l'Entraîneur National en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat de contre-indication médicale doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7- Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.

8 - Seule une sélection officielle et provenant de la Direction Technique Nationale sera valide.

CALENDRIER DE L'EQUIPE DE FRANCE

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Pays
1	**Championnat d'Europe**	01/02/2026	05/02/2026	Turquie
2	**Coupe du monde – manche 1**	17/04/2026	19/04/2026	Hong-Kong
3	**Belgian Open Track Meeting (classe 1)**	17/04/2026	19/04/2026	Belgique
4	**Coupe du monde – manche 2**	24/04/2026	26/04/2026	Malaisie
5	**GP Internazionali di Fiorenzuola**	01/08/2026	06/08/2026	Italie
6	**3 Jours d'Aigle**	24/09/2026	26/09/2026	Suisse
7	**Championnats du monde**	14/10/26	18/10/26	Chine

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Epreuves olympiques

- **Poursuite par équipes**
- **Omnium**
- **Madison**

Epreuves non olympiques

- **Poursuite individuelle**
- **Course aux points**
- **Scratch**
- **Elimination**

Le programme du collectif élite de l'Equipe de France s'inscrit dans un objectif global permettant de contribuer à l'objectif de médailles aux Jeux Olympiques de 2028 et 2032. À ce titre, les épreuves olympiques revêtent un caractère prioritaire.

Le système d'éligibilité (de la nation et/ou des coureurs) à certaines épreuves internationales (coupe du monde et championnat du monde) nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux répondent aux conditions requises par la réglementation internationale, et, ainsi puissent contribuer à l'objectif olympique.

Stages et compétitions internationales*

* : coupe du monde et compétitions de classe 1

Pour chaque stage et compétition, sont sélectionnés les sportifs suivant leur capacité future ou immédiate à intégrer l'Equipe de France et à performer lors des différentes compétitions internationales de référence (championnats d'Europe et du Monde), dont l'objectif final à moyen et long terme sont les Jeux Olympiques 2028 et le championnat du monde 2027.

Pour rappel, la participation aux épreuves en peloton de la coupe du monde est soumise à des conditions d'éligibilité (article 3.4.004 du règlement international).

Championnat du Monde Elite

Shangaï (Chine) – 14 au 18 octobre 2026

- **Eligibilité**

Pour l'ensemble des épreuves, la participation de la nation et, le cas échéant, des coureurs de manière nominative, est soumise à des conditions d'éligibilité détaillées dans le règlement international (articles : 9.2.009 ; 9.2.022 à 9.2.028).

- **Critères pour être sélectionnable**

  - **Femmes**

En plus de répondre aux conditions d'éligibilité, sont sélectionnables les coureuses ayant rempli au moins un des critères suivants :

- Évoluer dans les rangs professionnels sur la route
- Être identifiée dans le programme Olympique de la FFC
- Avoir participé aux Jeux Olympiques de Tokyo et/ou Paris
- Avoir été médaillée dans une épreuve olympique lors d'un championnat du monde depuis 2022
- Avoir été médaillée dans une épreuve olympique lors d'un championnat d'Europe élite depuis 2022
- Avoir obtenu un top 3 sur une épreuve olympique lors d'une épreuve internationale de classe 1 depuis 2025
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à passer des relais en poursuite par équipe sur des chronos équivalents ou inférieurs à 4'15 pour les 4 kms
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à 4'40 en poursuite individuelle pour les 4 kms
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à 1'10 pour le kilomètre départ arrêté

  - **Hommes**

En plus de répondre aux conditions d'éligibilité, sont sélectionnables les coureurs ayant rempli au moins un des critères suivants :

- Évoluer dans les rangs professionnels sur la route
- Être identifié dans le programme Olympique de la FFC
- Avoir participé aux Jeux Olympiques de Tokyo et/ou Paris
- Avoir été médaillé dans une épreuve olympique lors d'un championnat du monde depuis 2022
- Avoir été médaillé dans une épreuve olympique lors d'un championnat d'Europe élite depuis 2022
- Avoir obtenu un top 3 sur une épreuve olympique lors d'une épreuve internationale de classe 1 depuis 2025
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à passer des relais en poursuite par équipe sur des chronos équivalents ou inférieurs à 3'50 pour les 4 kms
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à 4'15 en poursuite individuelle pour les 4 kms
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à 1'04 pour le kilomètre départ arrêté

- **Critères de sélection**

Sont sélectionnés nominativement celles et ceux qui, parmi les coureurs sélectionnables (cf. critères pour être sélectionnable), s'inscrivent pleinement dans le projet collectif de performance pour les JO de Los Angeles 2028 et donnent le plus de garantie de performer à la date de la compétition.

A noter que la composition des équipes de poursuite, féminine et masculine, repose sur une nécessaire complémentarité des coureurs.

ANNONCE DE LA SELECTION : entre le 28 septembre et le 4 octobre 2026

Championnats d'Europe Elite

Konya - 1 au 5 février 2026

- **Critères pour être sélectionnable**

  - **Femmes**

En plus de répondre aux conditions d'éligibilité, sont sélectionnables les coureuses ayant rempli au moins un des critères suivants :

- Évoluer dans les rangs professionnels sur la route
- Être identifiée dans le programme Olympique de la FFC
- Avoir participé aux Jeux Olympiques de Tokyo et/ou Paris
- Avoir été médaillée dans une épreuve olympique lors d'un championnat du monde depuis 2022
- Avoir été médaillée dans une épreuve olympique lors d'un championnat d'Europe élite depuis 2022
- Avoir obtenu un top 3 sur une épreuve olympique lors d'une compétition internationale de classe 1 depuis 2025
- Avoir été médaillée dans une épreuve olympique lors d'un championnat du monde junior après 2023
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à passer des relais en poursuite par équipe sur des chronos équivalents ou inférieurs à 4'15 pour les 4 kms
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à 4'40 en poursuite individuelle pour les 4 kms
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à 1'10 pour le kilomètre départ arrêté

  - **Hommes**

En plus de répondre aux conditions d'éligibilité, sont sélectionnables les coureurs ayant rempli au moins un des critères suivants :

- Évoluer dans les rangs professionnels sur la route
- Être identifié dans le programme Olympique de la FFC
- Avoir participé aux Jeux Olympiques de Tokyo et/ou Paris
- Avoir été médaillé dans une épreuve olympique lors d'un championnat du monde depuis 2022
- Avoir été médaillé dans une épreuve olympique lors d'un championnat d'Europe élite depuis 2022
- Avoir obtenu un top 3 sur une épreuve olympique lors d'une compétition internationale de classe 1 depuis 2025
- Avoir été médaillée dans une épreuve olympique lors d'un championnat du monde junior après 2023
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à passer des relais en poursuite par équipe sur des chronos équivalents ou inférieurs à 3'50 pour les 4 kms
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à 4'15 en poursuite individuelle pour les 4 kms
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à 1'04 pour le kilomètre départ arrêté

- **Critères de sélection**

Sont sélectionnés nominativement celles et ceux qui, parmi les coureurs sélectionnables (cf. critères pour être sélectionnable), s'inscrivent pleinement dans le projet collectif de performance pour les JO de Los Angeles 2028 et donnent le plus de garantie de performer à la date de la compétition.

A noter que la composition des équipes de poursuite, féminine et masculine, repose sur une nécessaire complémentarité des coureurs.

Enfin, des coureurs répondant aux critères d'éligibilité de la coupe du monde pourront être prioritairement sélectionnés.

ANNONCE DE LA SELECTION : entre le 19 et le 23 janvier 2026

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

Céline BOUTON - Email : c.bouton@ffc.fr ☎: +33 (0)181880931

Entraîneur National de la discipline

- Samuel MONNERAIS – Head Coach Piste Endurance
  E-mail: s.monnerais@ffc.fr
- Iris SACHET – Head Coach Piste Endurance
  E-mail: i.sachet@ffc.fr

Diffusion des Sélections en Equipe de France
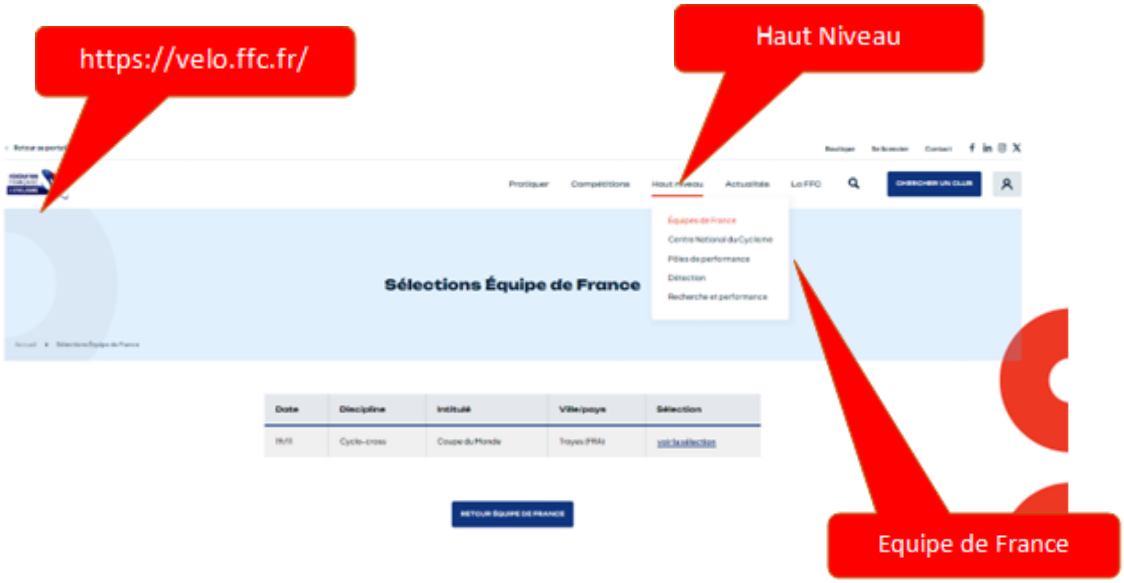
https://velo.ffc.fr/selections-equipe-france/